

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 132/SLAG portant cessation de fonction d'un garde territorial

n° 132/SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 mars 1974

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1974

Date du numéro
25 mars 1974

VISAS

Vul l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans le territoire français des Afars et des Issas. Le décret n° 74-152 du 20 février 1974 relatif à la profession d'avocat dans les territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie Française et dans le territoire français des Afars et des Issas. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du territoire et communiqué partout où besoin sera.